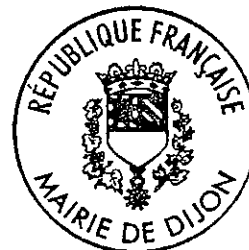


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)
Membres absents : Mme BERNARD - Mme MILLE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Carte « Culture Etudiants » - Année universitaire 2009-2010 - Reconduction de la participation de la Ville - Convention à passer entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Monsieur Julien, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis cinq ans, la Ville adhère au dispositif de la carte « Culture Etudiants », mis en oeuvre par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise avec la participation des acteurs culturels dijonnais.

Depuis sa création, la carte « Culture Etudiants » a rencontré un écho particulièrement important ; ainsi, pour l'année universitaire 2008-2009, 4 407 étudiants ont bénéficié de la carte, dont 3 605 habitant à Dijon. Les titulaires sont principalement des étudiants de l'Université de Bourgogne (76 %) et des jeunes femmes (63 %).

Conformément au contrat d'agglomération, à la convention signée entre la Ville, l'Université de Bourgogne et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise le 27 octobre 2003, ainsi qu'à la convention-cadre signée le 20 septembre 2004 et renouvelée le 9 novembre 2007 par les partenaires du dispositif, il est proposé de reconduire la participation de la Ville pour l'année universitaire 2009-2010.

Cette reconduction implique la passation d'une nouvelle convention entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, relative à la participation de la Ville au financement du dispositif, à son montant, de 70 000 €, à ses conditions d'utilisation et aux modalités de son versement.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

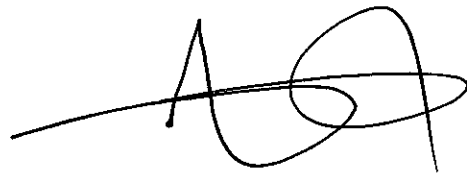
1 - décider de reconduire la participation de la Ville au dispositif de la carte « Culture Etudiants » pour l'année universitaire 2009-2010, à hauteur de 70 000 € ;

2 - approuver le projet de convention à passer entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, pour la mise en oeuvre de cette contribution, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 JUIL. 2009



PUBLIÉ LE 2/07/09

Convention relative au financement de la Carteculture étudiants 2009-2010

Vu la délibération relative à la convention-cadre définissant le dispositif Carteculture étudiants adoptée en Conseil de Communauté le 28 juin 2007,

Vu la délibération adoptant la convention-cadre définissant le dispositif Carteculture étudiants en Conseil Municipal de la Ville de Dijon le 24 septembre 2007,

Vu la délibération adoptant le dispositif général de la Carteculture étudiants pour l'année 2009-2010 du Conseil de communauté du juin 2009 ,

Vu la délibération adoptant la convention d'application relative au dispositif Carteculture étudiants en Conseil Municipal de la Ville de Dijon le 29 juin 2009,

Entre,

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise représentée par son Vice-Président, Monsieur José Almeida, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du juin 2009,

Et,

La Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2009,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la subvention

La subvention allouée par la Ville de Dijon à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise est destinée à assurer le fonctionnement de la Carteculture étudiants permettant aux étudiants bénéficiaires de cette carte d'acheter des places pour des diffusions à caractère culturel à un tarif unique. Cette participation de la Ville de Dijon, comme pour l'ensemble des partenaires, est destinée à contribuer aux compensations tarifaires attribuées aux diffuseurs de prestations culturelles. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du contrat d'agglomération et plus particulièrement l'action ID-31 relative aux étudiants et à la vie artistique et culturelle.

Article 2 - Montant de l'aide financière

La subvention attribuée pour l'année universitaire 2009-2010 s'élève à 70 000 €.

Article 3 - Condition d'utilisation de la subvention

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise s'engage à utiliser la subvention conformément à l'article 1. Dans le cas contraire, elle serait tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise s'engage à produire un compte-rendu financier qui attestera de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'année universitaire concernée.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée par la Ville de Dijon, selon l'échéancier suivant :

- un premier versement au plus tard le 31 octobre 2009 de 35 000 €.
- un second versement au plus tard le 31 janvier 2010 de 35 000 €.

Article 5 - Durée

Les modalités décrites ci-dessus sont valables pour la durée de validité de la Carteculture étudiants, soit du 1er septembre 2009 au 31 août 2010.

Fait à Dijon, le

Le Maire de la Ville de Dijon,
Pour le Maire, l'Adjoint à la culture
et au patrimoine municipal,

Le Vice-Président de la Communauté de
l'Agglomération Dijonnaise,

Monsieur Yves Berteloot

Monsieur José Almeida